

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 14/09/2020	Dossier complet le : 14/09/2020	N° d'enregistrement : 2020-0415

1. Intitulé du projet

Projet agrotouristique construit autour de cultures de plantes florales et médicinales comprenant un espace d'exposition-vente et un parcours de découverte botanique.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom JEANNE-ROSE

Prénom RICHARD-CLEMENT

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 3 4 2 7 9 4 6 9 0 0 0 2 8

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a/	Défrichement total ou partiel d'une surface totale supérieure à 0,5 ha et inférieure à 25 ha (superficie de la parcelle concernée : 4,6 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet agrotouristique comprenant :

Sur l'emprise de la zone matérialisée sur fond photographique joint en annexe (emprise de moins de 1000 m²)

- Construction d'un carbet de moins de 50 m² à usage sanitaire,
- Aménagement d'une voie de desserte carrossable (stabilisée) depuis le chemin d'accès longeant la parcelle I-120, le long de la limite séparative de la parcelle I-119, d'une aire de détente / pique-nique et d'une aire de retournement (cf. plan projet),
- Création d'une aire de stationnement stabilisée comprenant 5 places de stationnement dont une place "handicapé" ouverte aux visiteurs,
- Création / aménagement de cultures florales et médicinales en dehors des emprises aménagées.

Hors emprise de la zone matérialisée sur fond photographique joint en annexe (ensemble de la parcelle I-120)

- Aménagement d'un parcours de découverte botanique.

4.2 Objectifs du projet

Initiation / connaissance du patrimoine botanique local et production / vente de produits issus de culture raisonnée (préservation des ressources naturelles dont l'eau) et biologique (sans utilisation d'intrants chimiques et de produits phytosanitaires, logique de recyclage / compostage).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aménagement d'une voie de desserte d'environ 80 mètres de longueur (emprise 4 mètres),
Création d'une aire de stationnement "visiteurs de 5 places dont une réservée aux personnes à mobilité réduite,
Construction d'un carbet en ossature bois de 50 m² à usage sanitaire sur la parcelle I-120,
Création de toilettes sèches associées à un composteur et aménagement d'un point d'eau potable à usage sanitaire,
Aménagement et végétalisation des abords en recyclant une partie des déblais produits pour la réalisation des ouvrages de voirie,
Mise en culture du reste de l'emprise de la zone aménagée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Suivi et gestion de la fréquentation du site afin de répondre aux contraintes posées par les dispositions de l'arrêté de protection du captage de la rivière Blanche - Article 7 - en ce qui concerne les projets, installations et activités implantées à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée comprenant :

Contingentement de l'effectif du public admis à fréquenter le site,
Prise en charge et traitement des déchets végétaux et ménagers produits soit par compostage avec réemploi dans les cultures produites sous forme d'amendement soit via les filières de valorisation et de recyclage de la CACEM, les déchets correspondants étant préalablement triés et stockés en bacs étanches en attente d'enlèvement (circuit de ramassage communal / CACEM),
Utilisation des eaux pluviales recyclées pour l'arrosage des cultures et le nettoyage,
Réalisation de cultures sans amendement chimique ou produits phytosanitaires,

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement,
Permis de construire pour le carbet à usage sanitaire (parcelle I-120),
Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du projet - parcelle I-120	45.875 m2 / 4,6 ha
Emprise du projet / aménagement, voirie et stationnements	1.000 m2
Emprise au sol / surface de plancher du carbet créé	50 m2
Emprise des cultures	5250 m2

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Parcelle I-120
Fond Mithon
Savanne Papa
97212 SAINT JOSEPH

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 6° 1' 04' 04" 69 Lat. 14° 41' 50" 38Point d'arrivée : Long. 6° 1' 03' 51" 73 Lat. 14° 41' 40" 59

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 64.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En application du décret n° 75-202 du 18 mars 1975 pour les parties de la commune situées à plus de 100 mètres d'altitude.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel de la Martinique créé le 10 septembre 1976 et renouvelé depuis.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé par arrêté préfectoral du 3 décembre 2013 La parcelle I-120 est située en zones "jaune" (à 90%) et "rouge" de la carte réglementaire du PPRN et se trouve exposée à des aléas "fort" - inondation et "moyen" - mouvement de terrain. Les aménagements et construction projetés - de catégorie 4 et 5 - sont situés en zone "rouge" de la carte réglementaire (en sortie d'une ravine traversant la parcelle et dans l'emprise emprise de la zone d'expansion des crues de la rivière Blanche).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre couvert par l'arrêté préfectoral n° 09-02785 du 18 août 2009 portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection et des servitudes afférentes, du prélèvement d'eau et des ouvrages de captage de la rivière Blanche à Saint Joseph et autorisation de traitement de l'eau aux fins de consommation humaine par la station de Rivière Blanche. Le projet d'aménagement présenté est situé dans le périmètre de protection rapprochée de ce captage d'eau potable et à plus de 50 mètres de la berge (cf. plan).
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit de "Coeur Bouliki - Vallée de la rivière Blanche" à Saint Joseph depuis le 22 août 1989.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit que la création d'un point d'eau potable à usage sanitaire à l'attention des visiteurs et des personnels travaillant sur le site. Les besoins en eau concernant l'arrosage des cultures, l'entretien et le nettoyage des installations et matériels de l'exploitation agricole seront assurés par un système de collecte et de recyclage des eaux pluviales.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au titre des terrassements préalables visant la création d'une voie carrossable et d'une aire de stationnement stabilisée : environ 300 à 350 m ³ qui pourront être réemployés dans l'aménagement des abords voire, sous forme de matériaux de construction (briques de terre compressée).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la voirie de desserte du projet et de l'aire de stationnement projetée pourra requérir près de 250 m ³ de grave naturelle non traitée (empierrement) qui seront extraits de carrières locales.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prend en compte l'ensemble des dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 09-02785 du 18 août 2009. Aucun aménagement ou construction ne sont envisagés à moins de 50 mètres de la berge de la rivière Blanche, les cultures envisagées n'introduisent aucune utilisation de produits chimiques ou phytosanitaires, le recyclage des déchets et / ou leur transformation en produits d'amendement sera privilégiée la fréquentation du site sera restreinte afin d'éviter toute altération de la qualité de l'eau potable produite par le captage de la rivière Blanche.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet agrotouristique envisagé en zone agricole protégée du PLU classée A1C du fait de sa situation particulière dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable de la rivière Blanche. Le projet prend en compte l'ensemble des dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 09-02785 du 18 août 2009.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des aménagement et construction projetés sont situés en zone "rouge" du PPRN - aléas "inondation" et "mouvement de terrain". Ils relèvent des catégories d'ouvrages 4 et 5 et sont autorisables sous conditions s'agissant, notamment, d'ouvrages légers et d'infrastructure routière n'entravant pas le libre écoulement des eaux. Les dispositions d'affichage et d'information du public reçu sur site seront mises en oeuvre conformément au règlement de zonage du PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet intègre la création de toilettes sèches associées à un composteur permettant de recycler les déchets correspondant en produit d'amendement sans risque de rejet en milieu aquatique. L'exploitation du site comme la gestion des cultures envisagées seront conduites dans le respect des dispositions réglementaire de l'arrêté préfectoral n° 09-09-02785 du 18 août 2009.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par sa nature, ce projet ne générera qu'un faible trafic routier, lui-même, en respect des règles applicables au titre de l'arrêté préfectoral de protection du captage de la rivière Blanche (interdiction des véhicules de plus de 3,5 tonnes...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le recyclage des effluents dans le cycle de production de l'exploitation agricole (toilettes sèches, recyclage des déchets verts, compostage)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets ménagers produits par les visiteurs du site peuvent répondre à cette rubrique mais, seront, si possible recyclés sur place par compostage ou, mis en bacs étanches en vue de leur collecte, de leur traitement et de leur recyclage par les services de la CACEM après triage.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par principe oui, s'agissant de l'introduction d'une activité "nouvelle" mais, présentant un faible impact potentiel du fait de la nature de l'activité projetée, de son orientation particulière et de sa faible ampleur compte tenu des restrictions apportées par les dispositions de l'arrêté préfectoral de protection du captage de la rivière Blanche.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet visé est compatible avec les dispositions réglementaires du plan local d'urbanisme de la commune de Saint Joseph (classement de la parcelle I-120 en zone agricole protégée - A1c) ainsi qu'avec celles de l'arrêté préfectoral de protection du captage de la rivière Blanche.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il s'agit d'abord d'un projet modeste construit autour d'une initiation aux cultures florales et médicinales locales et d'un parcours de découverte botanique,

Les travaux envisagés sont volontairement limités et organisés dans une logique de recyclage / valorisation de matériaux préexistants (réemploi des produits de terrassement...),

La fréquentation du site, ayant vocation à être ouvert au public, fera l'objet d'une gestion rigoureuse compte tenu des risques de pollution potentielle induites et des règles de sécurité applicables relevant des dispositions du PPRN,

Les cultures envisagées sont de type "raisonnées" / "biologiques", sans intrants chimiques ni produits phytosanitaires,

Une logique de recyclage systématique est conduite (eaux pluviales, déchets verts, ménagers et effluents compostés...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan d'implantation du projet sur fond photographique (source Géoportail), Extrait du PLU de Saint Joseph, Extrait de la cartographie des secteurs soumis à autorisation de défrichage, Plan masse indicatif du projet d'aménagement.

9. Engagement et signature

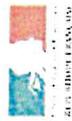
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Joseph

le, 28 août 2020

Signature





géoportail

Plan de France

Rechercher 87712 Saint-Joseph



Parcelle 148 - Fiche 000 1 01 - Commune : SAINT JOSEPH 1973



<p>Parcelle 148 - Fiche 000 1 01 - Commune : SAINT JOSEPH 1973</p>	<p>Parcelle 148 - Fiche 000 1 01 - Commune : SAINT JOSEPH 1973</p>	<p>Parcelle 148 - Fiche 000 1 01 - Commune : SAINT JOSEPH 1973</p>	<p>Parcelle 148 - Fiche 000 1 01 - Commune : SAINT JOSEPH 1973</p>
--	--	--	--

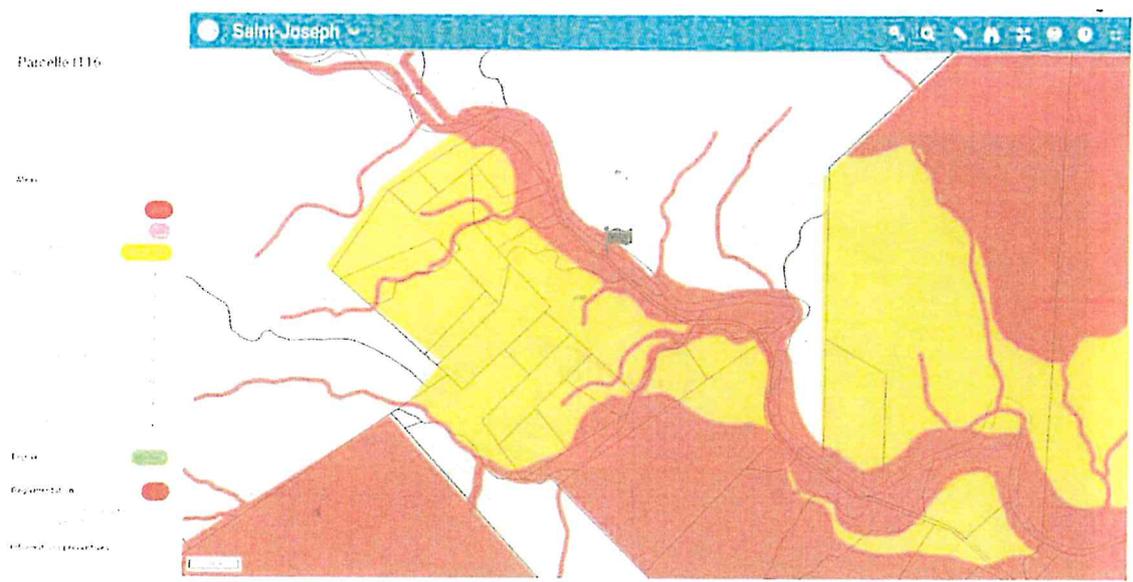




PHOTO 1



Champ à compléter

972 (MARTINIQUE) 97224 (SAINT-JOSEPH) 120

+ rechercher par lieu

SAINT-JOSEPH (97224) Parcèle 0120

Fiche détaillée à la parcelle

DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT-JOSEPH dont la dernière procédure a été approuvée le 27/12/2012

Zone classée A1c. Zone agricole à protection forte (application des dispositions prises par l'arrêté préfectoral de protection au captage de la Rivière Blanche) en application du règlement

Zone classée Périmètre de protection des espèces agricoles et naturels péri-urbains en application du règlement

Ensemble des pièces écrites

